AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2121
FR0000053514-FS0866

21 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PCAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2015, la société anonyme de droit suisse Quaero Capital[1] (Immeuble ICC, route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15, Suisse), agissant pour le compte de la SICAV Argos Funds - compartiment Argonaut[2] dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 décembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société PCAS et détenir, pour le compte de ladite SICAV, 659 025 actions PCAS représentant autant de droits de vote, soit 4,35% du capital et 3,35% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PCAS sur le marché.

[1] Anciennement dénommée Argos Investment Managers.
[2] Quaero Capital agit en qualité d'« *investment manager* » de la SICAV luxembourgeoise Funds - compartiment Argonaut, dont la Banque Privée Edmond de Rothschild (Luxembourg) est le dépositaire et administrateur du fonds.
[3] Sur la base d'un capital composé de 15 138 325 actions représentant 19 682 689 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.